

nes âmes, et cependant avec quel naturel, quelle aisance la chose est faite. Comme on sent bien que chez l'intelligent prélat toutes ces mesquines considérations s'effacent devant le but suprême : le salut de l'âme des enfants !

Qu'importe d'où vient le salut, pourvu que l'enfant soit sauvé du danger de l'ignorance religieuse !

C'est là la grande idée, les instruments sont bien peu de choses à côté de cela.

Nous ne doutons pas qu'avec des instructions aussi libérales, aussi généreuses, nous ne voyions bientôt fleurir aux États-Unis le calme et la concorde entre les deux dénominations religieuses qui vivent côte à côte et se disputaient la suprématie.

Solution plus noble, plus digne, ne pouvait être trouvée, et nous devons espérer que l'œuvre sera prospère.

On ne fait pas vainement appel à l'instinct paternel de notre race ; c'est en traitant les Canadiens comme des hommes qu'on obtient d'eux des merveilles ; en les assujettissant à l'esclavage, à l'ignorance, en leur niant tout libre-arbitre, on en fait un peuple inférieur, sournois et faux.

Le clergé a toujours travaillé au Canada à asservir l'homme à la glèbe et au presbytère. Voyez ce qu'il a produit.

L'avenir nous montrera ce que les grandes leçons de Mgr. Satolli sauront faire de nos petits canadiens qui grandissent sur le sol américain.

Dès maintenant la comparaison peut s'établir et elle n'est pas à l'avantage de ceux qui ont la patte attachée au clocher de leur paroisse.

Nous ne pouvons terminer cet article, long déjà, mais si plein de graves enseignements, sans signaler les derniers passages de l'adresse de Mgr. Satolli aux archevêques américains.

On se rappelle qu'au commencement d'octobre dernier, le Conseil de l'Instruction Publique réuni à Québec avait été témoin d'une discussion assez âpre entre l'Hon. L. R. Masson et Mgr. Laflèche, discussion au cours de laquelle des paroles dures avaient été échangées.

Voici d'ailleurs le rapport qui a paru dans

L'Hon. L. R. Masson, ancien lieutenant-gouverneur, ancien ministre fédéral, ramena devant le Conseil sa proposition rejetée au terme précédent, laquelle entraînerait des réformes radicales dans notre système d'enseignement, en exigeant, comme cela se fait en Europe, que tous les professeurs, ecclésiastiques comme laïques, faisant partie du corps enseignant dans les communautés de femmes ou d'hommes, aient à subir des examens avant d'entrer dans l'enseignement, afin de bien constater leur compétence, chacun dans sa partie.

D'après ce qui se raconte, M. Masson aurait été bientôt interrompu par Mgr. Laflèche, et un dialogue excessivement animé se serait engagé entre les deux distingués collègues.

— M. Masson, aurait dit Mgr. Laflèche, je prendrai la liberté de vous faire remarquer que cette question nous regarde, nous les évêques.

— Pardon, monseigneur, aurait riposté M. Masson, ce n'est pas vous que cela intéresse le plus, mais plutôt nous les laïques. Vous n'avez pas d'enfants à faire instruire, tandis que nous en avons, et nous sommes les plus intéressés à perfectionner leur éducation. Il est temps, aurait continué M. Masson, que vous compreniez, messeigneurs, que le public réclame énergiquement des réformes dans notre système d'éducation. Quand les pères de famille vont se plaindre aux autorités des séminaires de ce que leurs enfants n'y reçoivent par l'instruction nécessaire par notre état de société, et ne sortent pas des collèges outillés pour se paver un chemin dans la vie, on nous répond invariablement que les séminaires n'ont pas été établis pour préparer les jeunes gens à devenir des ingénieurs ou des commerçants, mais surtout pour faire des prêtres.

Mgr. Laflèche. — Vous admettez, M. Masson, que les prêtres ont bien leur utilité.

M. Masson. — Je ne vous le conteste pas, monseigneur, mais assurément vous ne comptez pas faire des prêtres des centaines d'élèves qui fréquentent les collèges ? Pour un groupe de 25 à 30 sujets, vous privez tout le reste de la communauté de l'instruction qui lui est absolument nécessaire ; et quand nous voulons, nous les catholiques, envoyer nos enfants aux écoles protestantes, on nous menace de la censure. Il est temps que ce système cesse. Le public l'exige, et nous sommes tenus, comme ses représentants, de lui faire une concession aussi légitime.

Néanmoins, le vote unanime des évêques l'emporta, et la motion de l'Hon. R. Masson fut remise à six mois : c'est-à-dire, reçut un enterrement de première classe.

Ainsi, c'est bien entendu, les évêques canadiens ne veulent pas que les professeurs des collèges ou communautés religieuses subissent des examens comme les professeurs ordinaires.

Voyons ce qu'en pense Mgr. Satolli.

Ouvrez les yeux, messeigneurs :

« Pour assurer la tenue, le niveau et l'accroissement des Ecoles Catholiques, il nous semble qu'on devrait veiller à ce que les professeurs fassent preuve de leurs aptitudes, non seulement par un examen préalable devant le Conseil Diocésain, et un certificat ou diplôme de ce Conseil, mais aussi en ayant un diplôme de professeur du Bureau des Ecoles de l'État, diplôme reçu après un examen satisfaisant.

Nous insistons là-dessus : 1<sup>o</sup>. pour n'avoir pas l'air de dédaigner ce que l'autorité publique exige pour l'instruction ; 2<sup>o</sup>. pour créer une meilleure opinion des Ecoles